

Appel à manifestation d'intérêt
pour l'identification des
Domaines d'Intérêt Majeur (DIM)
de la Région Ile-de-France

Lancement : 7 juillet 2016

Clôture : 3 octobre 2016

CLOTURE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Les projets doivent être déposés exclusivement par voie électronique (document sous format pdf limité à 2 Mo) à l'adresse suivante : aap-dim@iledefrance.fr avant le

3 octobre 2016 à minuit

Tout dossier reçu après la date de clôture de l'appel à manifestation d'intérêt ne pourra être accepté.

CONTACT

aap-dim@iledefrance.fr

1. Contexte

Avec ses 103 000 chercheurs dont 70 000 en R&D privée, et ses 635 000 étudiants en formation dans 400 établissements d'enseignement supérieur publics et privés, dont 17 universités, 45 grandes écoles, de nombreux IUT et formations de commerce, d'ingénieurs, culturelles et paramédicales, la région Île-de-France se situe au 1^{er} rang au niveau européen et 5^{ème} au niveau mondial en dépenses de recherche et développement. Représentant 40% du secteur français de la recherche et accueillant plus d'un quart des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français, elle détient un atout décisif dans la compétition internationale sur l'attractivité des territoires.

Au vu de la richesse et de la qualité de la recherche fondamentale et appliquée conduite sur son territoire, élément clé pour susciter l'innovation et traiter les grandes questions de société, la Région entend renforcer son action en faveur de la recherche et du développement du territoire francilien en concentrant une partie significative de son budget pour le soutien de projets de recherche structurants et en rupture, portés par des équipes ou des réseaux autour de thématiques d'intérêt majeur. La politique de soutien à ces domaines d'intérêt majeur (DIM), pièce maîtresse de la politique intégrée de recherche, d'innovation et de développement que la Région entend mettre en œuvre, vise à accroître encore le rayonnement scientifique de l'Île-de-France et son attractivité pour les chercheurs étrangers. Elle a également pour objectif de renforcer l'intégration entre la recherche, l'innovation et le transfert technologique, afin d'augmenter l'attractivité du territoire pour les investisseurs internationaux et *in fine* le développement économique et l'emploi.

2. Objectifs

Dans ce contexte, la Région cherche à travers cet appel à projets à identifier les sujets en émergence et susceptibles de générer des innovations. Elle vise à accroître le rayonnement scientifique des laboratoires franciliens et leur attractivité pour les chercheurs et enseignants-chercheurs étrangers, ainsi que, plus globalement, l'attractivité du territoire francilien aux fins de développement économique.

Cet appel à projets vise à identifier des équipes ou des réseaux de recherche, publics ou privés à but non lucratif, issus de plusieurs ComUEs :

- porteurs d'un projet scientifique d'une très haute ambition, pour une plus grande visibilité internationale ;
- favorisant le caractère innovant, voire en rupture, de la recherche francilienne, tout particulièrement à l'interface des disciplines ou fédérant plusieurs disciplines scientifiques ;
- renforçant l'attractivité des laboratoires franciliens par l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau ;
- favorisant les retombées économiques et sociales sur le territoire de l'Île-de-France, en intégrant si possible des industriels dès la phase initiale, notamment en associant des PME aux projets de recherche et en facilitant le transfert des savoirs et des technologies issues de la recherche ainsi que l'ouverture des plateformes fédératrices de recherche par les acteurs économiques et la création d'entreprises innovantes ;
- favorisant les coopérations avec d'autres universités européennes ;
- favorisant l'ouverture des sciences vers les jeunes par la diffusion de la connaissance et le développement de l'esprit d'analyse.

3. Champ de l'appel à projets

Cet appel à projets est ouvert à tout domaine de recherche et vise à la mobilisation de toutes les disciplines, tout particulièrement celles qui sont des phares de la région (mathématiques, physique, informatique, sciences de l'univers, biologie, chimie, sciences humaines et sociales ...). Les projets proposés devront refléter les ambitions des acteurs scientifiques de la région, et leur volonté de créer de nouvelles synergies entre les disciplines. Toutes les équipes de recherche d'Île-de-France sont invitées à participer et à se concerter pour faire remonter des propositions.

Néanmoins, une attention particulière sera portée aux projets dont les objectifs intégreront un ou plusieurs des grands enjeux, identifiés par l'Exécutif régional, à savoir :

- Médecine personnalisée et santé ;
- Technologies de rupture ;
- Energie, climat et ressources ;
- Sécurité et territoires ;
- Données massives (*big data*), sciences numériques et calcul haute performance ;
- Production collaborative (« *crowdsourcing* ») et sciences citoyennes ;
- Sciences du texte et connaissances nouvelles.

Après évaluation des propositions faites par les porteurs de projets, le Conseil scientifique régional aura pour mission de donner un avis visant à éclairer les élus régionaux sur la sélection des nouvelles thématiques. Les thématiques sont labellisées « Domaines d'Intérêt Majeur » pour une durée maximale de 4 ans - soit sur la période 2017-2020-, par délibération du Conseil régional d'ici le début de l'année 2017, avec une évaluation au bout de 2 ans.

Après labellisation, la Région soutiendra les programmes de recherche retenus :

- en fonctionnement (allocations de recherche doctorales et postdoctorales, organisation de colloques, financement de chaires, actions de diffusion des résultats des recherches auprès du grand public) ;
- et en investissement (équipements scientifiques).

Il est précisé que chaque réseau labellisé « DIM », sur la base du programme annuel qu'il aura défini, pourra procéder à la sélection des projets par des procédures ouvertes de type appels à projets.

Par ailleurs, les équipes de chercheurs et structures identifiés pourront être, pour les plus excellents, accompagnés par la Région vers des projets H2020.

4. Critères de sélection des propositions de création de DIM

- L'intérêt régional du domaine et le caractère structurant pour l'intervention régionale en faveur de la recherche et son positionnement aux plans national, européen et international ;
- L'intérêt scientifique, notamment en termes de capacité d'innovation, des axes thématiques déclinés et la cohérence avec les priorités définies par la Région ;
- L'excellence des équipes impliquées, intégrant de jeunes talents, et leur positionnement au niveau international ;
- La mise en synergie des différentes disciplines intégrées dans le projet, en favorisant la mixité des profils, des savoirs et des pratiques ;
- La dimension régionale du réseau, notamment sa capacité à mobiliser et à fédérer des laboratoires appartenant à plusieurs ComUEs franciliennes ; il peut s'agir de réseaux déjà existants ou bien de nouvelles collaborations ;
- Le potentiel de valorisation et de transfert vers les acteurs socio-économiques, notamment les incubateurs et les PME ;
- La proposition d'une organisation de projet en adéquation avec l'objectif poursuivi et d'une gouvernance garantissant un suivi critique du projet ;
- La capacité à mobiliser des cofinancements, en complément des aides régionales ;
- La qualité du dispositif de suivi du projet permettant d'en vérifier l'effectivité et l'efficacité, notamment en ce qui concerne l'effet d'entraînement sur des formes nouvelles de valorisation et sur l'identification de métiers en émergence.

La Région apportera un soin particulier à la mise en place avec le Conseil Scientifique Régional d'un dispositif d'évaluation permettant de suivre le déploiement opérationnel de la nouvelle politique régionale d'enseignement supérieur et de recherche, de vérifier la pertinence et l'efficacité des actions engagées, d'améliorer la connaissance des bénéficiaires des aides régionales et de mesurer l'impact des DIM sur le développement du territoire et sur la satisfaction des chercheurs impliqués.

5. Déroulement de la procédure de labellisation des Domaines d'Intérêt Majeur de la Région Ile-de-France

La procédure de sélection des DIM se déroulera selon le calendrier prévisionnel suivant :

- 5.1.1. **7 juillet 2016** : lancement du présent appel à projets. Il inclut un guide de réponse qui permet aux candidats de présenter les caractéristiques essentielles de leur projet de DIM ;
- 5.1.2. **3 octobre 2016** : clôture de la réception des réponses à l'appel à projets. Les porteurs de projets sont invités à envoyer leur dossier **avant cette date et exclusivement sous format pdf** à l'adresse aap-dim@iledefrance.fr (NB : le fichier ne pourra excéder 2 méga-octets) ;

- 5.1.3. Les réponses à cet appel seront communiquées, pour avis et préconisations, au Conseil scientifique de la Région Ile-de-France qui se prononcera avant le **28 octobre 2016** ; à ce stade de la procédure, une présélection des projets pourra être effectuée par la Région ;
- 5.1.4. **Mi-novembre 2016** : auditions par le Conseil scientifique régional des porteurs de projet de DIM présélectionnés ;
- 5.1.5. **Janvier 2017** : après avis du Conseil scientifique régional, la décision de labellisation des thématiques « Domaine d'Intérêt Majeur » intervient par délibération du Conseil régional.

Guide de réponse

Identification du coordonnateur scientifique du projet de DIM

M. / Mme :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Structure / organisme :

Coordonnées postales et électroniques :

Les réponses ne devront pas dépasser 10 pages et mentionneront notamment les éléments suivants :

- Domaine proposé et objectifs scientifiques du réseau ;
- Actualité, contexte, intérêt scientifique et sociétal du domaine ;
- Positionnement du réseau et des thématiques proposées au plan international ;
- Intérêt régional et pertinence du domaine en Ile-de-France ;
- Caractère structurant du réseau pour la communauté scientifique francilienne ;
- Principaux axes de recherche ;
- Présentation des partenaires institutionnels, laboratoires/équipes, nombre de chercheurs et enseignants-chercheurs concernés ;
- Présentation des partenaires socio-économiques ;
- Propositions d'organisation et de gouvernance, notamment proposition de composition du conseil scientifique du DIM ;
- Stratégie de communication et de diffusion des résultats scientifiques auprès de la communauté scientifique et du grand public, notamment des jeunes ;
- Identification d'un coordinateur scientifique, explicitement soutenu par l'ensemble des établissements et organismes de rattachement des chercheurs et laboratoires impliqués. Il s'engagera à mettre en œuvre l'organisation collégiale du projet et à

rendre compte périodiquement de son avancement devant ses collègues et les instances signataires ;

- Identification de l'établissement chargé de la gestion (obligatoirement un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche public, ou privé à but non lucratif) ;
- Pistes de cofinancement.